



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,**
- **Mme PÉRICHON.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose que des travaux ont été
budgétés en 2025 sur la réfection de la passerelle.

Ces travaux concernent :

- la restauration générale de la passerelle béton reliant le quai de la Besbre au parc floral de Lapalisse,
- la mise en place d'organe de protection du cours d'eau,
- le décapage ultra haute pression de l'ensemble de l'ouvrage,
- la mise à nu des aciers corrodés, la passivation de ceux-ci,
- la mise en œuvre de mortier à retrait compensé sur les zones de traitement des pathologies,
- la démolition du revêtement de surface de la circulation piétonne de la passerelle,
- la reprise d'étanchéité de cette même zone, et la reconstitution d'un revêtement.

DATE DE
CONVOCAION
16 JANVIER 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 JANVIER 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **17**

**OBJET : DETR
RÉFECTION DE LA
PASSERELLE DU
PARC FLORAL.**

À l'issue de ces travaux de réparation, une remise en peinture de l'ouvrage sera réalisée.

Enfin, en parallèle de ces travaux, il sera nécessaire de remplacer le rouleau acier permettant la dilatation de l'ouvrage par un rouleau néoprène après mise en élévation de la passerelle par vérin hydraulique.

Aussi il est proposé de faire une demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur le dispositif Prévention des risques majeurs :

Le montant de travaux est de	113 881,00 € HT
	136 657,20 € TTC

Selon le plan de financement suivant :

DETR : (45%) =	51 246,45 €
CD03 =	34 164,30 €
Autofinancement =	28 470,25 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 21 JAN. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

